

CAUTION N° E923823

Crédit Coopératif - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 349 974 931 - APE 6419Z - N° de TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931 - Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463 - Siège social : 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre cedex - Téléphone : 01 47 24 85 00 - www.credit-cooperatif.coop - Identifiant unique REP Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042)

ci-après dénommé(es) « la caution »,

Représenté(es) par le(s) soussigné(es), dûment habilité(es) aux fins des présentes,

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de
ESBTP RESEAUX 2 ROUTE DES METIERS 47310 ESTILLAC
(ci-après dénommé "l'entrepreneur"),

vis-à-vis de
HECTARE Urbanisme Durable 75 ZI Les Portes Domitienne BP 30020 34741 VENDARGUES
Cedex
(ci-après dénommé "le maître d'ouvrage"),

pour le montant de la retenue de garantie à laquelle l'entrepreneur est assujéti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un marché d'un montant de 186 307,98 EUR TTC passé avec le maître d'ouvrage en date du 19/02/2024 ayant pour objet :
Lot 3 - Réseaux Divers Travaux d'aménagement de 35 Lots - La Plaine des Cieux MONTAUBAN 82

Le présent engagement de caution est limité à la somme de 9 315,40 EUR TTC (neuf mille trois cent quinze Euros et quarante centimes) sauf à parfaire ou à diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1 de la loi susvisée, le montant étant alors calculé sur la valeur définitive du marché, telle qu'elle doit résulter du contrat précité à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au marché.

Il prendra fin, dans les conditions de l'article 2 de la loi susvisée, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception des travaux, faite avec ou sans réserve, sauf opposition motivée notifiée par le maître d'ouvrage à la caution, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué à l'article L 313-50 du Code monétaire et financier.

Fait à NANTERRE, le 01/07/2024



Bruno WILLEMS
Directeur du Réseau Commercial

Le présent document constitue un duplicata, l'original unique étant conservé sur support numérique par CREDIT COOPERATIF, conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil et des textes subséquents.
Vous pouvez vérifier les informations du présent document et en consulter l'original en vous connectant sur le site <https://www.espaceclient-eps.credit-cooperatif.coop/caution.aspx> codes d'authentification : E923823 Numéro de séquence : a03hk14MFQBwJHs